

Article de Ouest France du 31/10/2020

"Le gros chantier de vidange, création d'un moine et remplacement de la vanne de fond du barrage est achevé depuis mi-septembre, mais la remise en eau a été retardée afin de permettre l'aménagement d'habitats favorables au développement de la flore et de la faune piscicoles.

Patrick Morcet, adjoint, a présenté au conseil municipal les propositions d'aménagements de la fédération de pêche qui consistent en « la pose de blocs de roche, la réalisation d'îlots de pieux battus, la mise en place d'îlots de végétation et la création de zones de protection des poissons ».

Le montant de ces travaux est estimé à 16 900 €, « mais la charge restant à la commune ne serait que de 1 000 €, précise Patrick Morcet, grâce au partenariat avec la fédération de pêche qui financerait le projet à hauteur de 12 500 €, et à une aide du conseil départemental de 3 400 € ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé ce projet de développement de la richesse piscicole du site et de sa biodiversité, ainsi que son financement.

Valoriser la pratique de la pêche

Une fois ce chantier réalisé, il conviendra de valoriser l'accueil du public en développant la pratique de la pêche. Cette seconde phase, également étudiée avec la fédération de pêche, permettrait la création de douze postes de pêche sécurisés, de quatre pontons de 3 m, de quatre ou cinq postes de pêche pour la carpe, et la mise en place de cinq tables de pique-nique avec bancs, et de panneaux d'information.

Le coût de ces aménagements s'élève à 38 400 €, « mais, là encore, d'importantes aides sont accessibles, notamment au titre de la politique touristique », précise Patrick Morcet.

Ainsi, le plan de financement prévoit 50 % de subventions publiques (conseil régional pour 30 %, conseil départemental pour 10 %, et communauté d'agglomération pour 10 %), et 50 % partagés à parts égales entre la commune et la fédération de pêche, soit une somme de 9 600 € pour chacune d'entre elles.

Ce projet de valorisation halieutique et son financement ont également été validés à l'unanimité par le conseil municipal."